

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY - 23 juin 2021 / à 18h00

INTERPELLATION développée par Frank Ducret, Conseiller communal de l'UP

Etablissement du Plan d'affectation «VERS-LES-MOULINS»

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il y a quelques semaines, la Municipalité de Pully a fait distribuer dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune une brochure intitulée «BILAN DE LEGISLATURE 2016-2021». Cette publication avait pour objectif d'informer la population sur le bilan de la législature dans les principaux domaines gérés par la Municipalité et plus particulièrement sur des sujets répartis en neuf thèmes généraux. Le texte décrivait pour chacun d'entre eux les principales actions menées durant cette législature et les projets en cours. Cette publication est utile et intéressante pour l'ensemble de la population.

A la lecture de ces textes, je me suis arrêté plus particulièrement au chapitre 2 qui a pour objet le «Développement territorial». L'un des sujets qui était abordé sous ce thème concerne l'**Etablissement du plan d'affectation «Vers-les-Moulins»**. Celui-ci a pour but de réaliser un nouveau quartier d'habitation dans le secteur du vallon de la Paudèze. Ce projet est sans doute le plus important que l'on puisse réaliser durant cette prochaine décennie à Pully, peut-être plus que celui des Boverattes qui est en cours d'achèvement. Cette dernière réalisation nous a tous plongé dans la déception à plus d'un titre, surtout pour les proches voisins du quartier. Triste résultat après tant d'années d'études, de recherches et de promesses. Que ce soit la disposition des volumes, la banalité de l'architecture, les aménagements des toitures, l'édification d'un mur interminable en béton le long du chemin de Clair-Matin, etc, etc... Ce constat nous laisse de grandes inquiétudes au sujet des réalisations futures de Pully.

Prendre le risque de rater un projet sans que la Commission d'urbanisme ne puisse intervenir en cours d'élaboration me paraît très dangereux. Avec le quartier des Moulins, dont les études initiales ne présageaient rien de bon, on est inquiet de se retrouver une nouvelle fois dans un concept inadapté et mal intégré. En lisant les phrases suivantes dans la brochure intitulée «BILAN DE LEGISLATURE 2016-2021», j'ai l'impression que certaines étapes importantes ont été «oubliées». Voici ce que l'on peut lire:

- ... Le dossier a reçu un préavis positif des services cantonaux lors de l'examen préalable.
- ... Le plan sera soumis au Conseil communal dès l'achèvement du projet routier qui permettra de garantir les accès du secteur.

Dans ce processus, il manque vraisemblablement la consultation de la Commission d'urbanisme pour suivre l'évolution des études et du projet depuis son origine jusqu'à sa réalisation. Ceci n'est pas une intervention qui s'approprie le devoir d'analyse des aspects réglementaires du projet mais plutôt l'approche d'un projet avec un regard différent de celui des concepteurs. Une fois de plus, la question du rôle et des compétences de la Commission d'urbanisme est posée cruellement. Une simple information qui précède l'approbation devant le Conseil communal est-elle suffisante? Certainement pas!!! On retomberait une fois de plus dans l'erreur d'un «fait accompli» imposé au Conseil et à la population, sans aucune participation des principaux intéressés.

Devant cette situation, le soussigné demande à la Municipalité de faire intervenir rapidement la Commission d'urbanisme pour participer à ce projet au fur et à mesure de son évolution.

Le soussigné remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte de ce vœu dès le début de la prochaine législature.

Ainsi fait à Pully le 15 juin 2021

Frank Ducret, Conseiller communal UP

